



VILLE DE NOISIEL

[Mairie](#) | [Découvrir Noisiel](#) | [Cadre de vie](#) | [Généralités](#) | [Social/Solidarité](#) | [Économie](#) | [Sport](#) | [Culture](#)


Recherchez


[Accueil](#) > [Cadre de vie](#) > [Urbanisme](#) > [Opérations d'aménagement](#)
[Imprimer](#) | [Envoyez à un ami](#)

Pôle gare de Noisiel

Le pôle d'échanges multimodal de la gare de Noisiel compte parmi les 143 pôles inscrits au réseau principal du Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF), approuvé en 2000.

Ce plan détermine les principes régissant l'organisation des transports de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, dans le périmètre de transports urbains et vise notamment à assurer un équilibre durable en matière de mobilité et de facilités d'accès d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé d'autre part. Son ambition est de mailler le territoire francilien d'un réseau de pôles structurants.

Ces pôles sont non seulement des lieux d'interface entre les différents modes de déplacement, un accès privilégié à une offre diversifiée de transports, mais aussi des lieux de vie où peuvent se développer des activités connexes.

Alors que la rupture de charge demeure un facteur fortement dissuasif de l'usage des transports collectifs, que les sites se caractérisent généralement par des conditions d'accès insatisfaisantes ou des infrastructures inadaptées aux mutations de leur environnement urbain, les pôles d'échanges doivent être envisagés dans leur globalité.

Il est donc indispensable d'étudier ce pôle sous deux angles :

- Les aspects fonctionnels (organisation du site, interface entre les différentes circulations) ;
- La qualité de service (information, accueil, confort, sécurité, présence humaine).

Le pôle s'envisage également comme un équipement structurant participant au projet urbain de la ville. Ces objectifs peuvent constituer des leviers importants de renforcement de l'attractivité des transports collectifs et d'incitation à l'usage des modes alternatifs.

Pour engager la procédure de rénovation d'un pôle d'échanges, il est nécessaire d'élaborer un contrat de pôle. Le contrat de pôle repose sur une démarche partenariale, associant les acteurs concernés. Pour Noisiel, il s'agit de la RATP, la Région Île-de-France, le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), le département de Seine-et-Marne, la Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée Val Maubuée et la commune de Noisiel.

Chaque contrat de pôle fait l'objet d'un financement PDUIF plafonné à 3,05 millions d'euros HT et de financements spécifiques complémentaires de droit commun du STIF et de la Région Ile-de-France.

Les objectifs du Contrat de pôle sont les suivants :

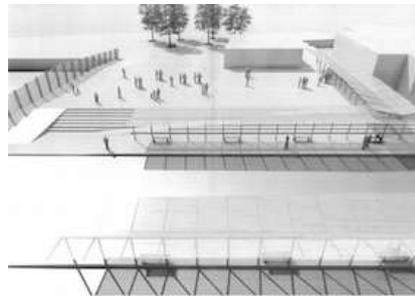
- Renforcer l'attractivité de la gare ;
- Réorienter la gare aux usages et fonctions ;
- Réguler les conflits entre usagers ;
- Repenser l'organisation et la localisation du pôle de transport en commun ;
- Mettre en conformité les abords aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- Améliorer le niveau de service aux cyclistes ;
- Dissiper le sentiment d'insécurité diffuse

Le pôle de Noisiel :

Le pôle d'échanges multimodal de la gare de Noisiel a été concerté et conçu par le comité de pôle, instance de projet réunissant l'ensemble des partenaires concernés et sous le pilotage conjoint de la Communauté d'agglomération de Marne la Vallée - Val Maubuée et du STIF. Le contrat de pôle a été approuvé par le comité de pilotage du 15 décembre 2011 et par les instances de la Ville de Noisiel et de la Communauté d'agglomération, respectivement les 3 et 16 février 2012.

Le projet de réaménagement global du pôle d'échanges multimodal de la gare de Noisiel répond à de nombreux objectifs pouvant être regroupés par grands enjeux : le bâtiment voyageurs, l'intermodalité (accès directs aux autres modes de transports tels que le bus ou le vélo) et enfin, le réaménagement des abords (la « gare routière » et le parvis).

Il se décline de la façon suivante :


[Horaires de la mairie](#)
[Démarches administratives](#)
[Espace famille](#)
[Paiement des factures](#)
[Plan Interactif](#)
[Marchés publics](#)
[Annuaire](#)
[La mairie recrute](#)
[Contact Mairie](#)
[Newsletter](#)

Agenda

16 février 2017 de 14:30 à 16:00
[Visite de la cité ouvrière](#)

Du mardi 21 février 2017 au 11 mars 2017
[Exposition : Cyberville, la ville connectée](#)

25 février 2017
[Soupe aux livres de Quartiers de chocolat](#)

25 février 2017 de 14:30 à 16:00
[Visite de la cité ouvrière](#)

publication


[Le Plus 245](#)
[voir les autres publications](#)

réhabilitation du bâtiment voyageurs et agrandissement de la ligne de contrôle pour un meilleur service à l'utilisateur ;
déplacement des places de stationnement réservées à la RATP sur le parking RER ;
amélioration de l'accès des bus à la gare en leur aménageant un espace dédié, en créant un site propre Ouest-Est et en optimisant les correspondances Bus-RER ;
amélioration et sécurisation des accès piétons au pôle, grâce au réaménagement de la place de la gare en zone de rencontre et à la mise en sens unique pour les voitures de l'allée Jean-Paul Sartre ;
développement de l'accessibilité au pôle à vélo, en créant une offre de stationnement sur le parvis sous forme d'abri collectif fermé, au plus près du bâtiment voyageurs et en améliorant les itinéraires de rabattement préférentiels ;
réaménagement du parvis, ré-ouvert sur l'extérieur, avec un véritable usage et un rôle de pivot entre le bâtiment voyageurs, la place de la gare incluant l'espace dédié au bus et l'Allée des Bois et le parc de stationnement ;
mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'ensemble du pôle et notamment la liaison entre l'allée Jean-Paul Sartre, l'espace bus et le bâtiment voyageurs, grâce à une rampe au niveau du parvis réaménagé ;
amélioration de la signalétique, de son offre de services et l'information à porter aux voyageurs dans une logique d'intermodalité entre les différents réseaux et les différents modes ;
offre de services adaptés à la demande quotidienne et ponctuelle.

Le montant estimé des travaux (coût 2011) s'élève à hauteur de 3.816.400 €. Il est financé par l'ensemble des partenaires et acteurs concernés énoncés préalablement. Par ailleurs, le contrat de pôle de Noisiel bénéficie exceptionnellement d'un concours particulier de l'Etat (Plan Espoir Banlieue).

Les travaux portant sur le bâtiment voyageurs sont sous maîtrise d'ouvrage de la RATP. Ceux relatifs aux espaces extérieurs sous celle de la Communauté d'agglomération ; la commune ayant, par souci de cohérence et facilité, décidé de déléguer à cette dernière la part lui revenant (mise en sens unique et réaménagement de l'allée Jean-Paul Sartre).

Le calendrier de réalisation a connu de nombreux soubresauts depuis l'approbation du schéma en 2012. Prévus initialement pour démarrer au dernier trimestre 2013 jusqu'au dernier trimestre 2015, les travaux ont finalement commencé en septembre 2015 et devraient se terminer début 2017.

Plus d'informations sur le site [Internet de la communauté d'agglomération](#).

